



LE VERNERIAUD

Bulletin trimestriel d'information municipal

1^{er} trimestre 2014 - N°66

Chers amis,

Comme vous avez pu le constater, d'importants travaux ont encore été effectués cette année, en coordination avec Vichy Val d'Allier pour la réalisation de l'assainissement et le Conseil général de l'Allier pour la surface de roulement. Afin de ne pas perturber la circulation pendant trop longtemps, nous avons mis en œuvre la deuxième tranche du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg correspondant aux travaux de réseaux réalisés : réfection des rues de Cusset, de la chapelle, impasse de Cusset, de la grand cour, la rue du cimetière.

Dans le cadre de la rénovation de la façade de la mairie, une esplanade piétonne a été réalisée avec la création d'un sas permettant un accès adapté aux personnes à mobilité réduite.

Fin janvier verra également l'ouverture de l'atelier municipal qui regroupera à l'abri et dans un seul lieu, tout le matériel communal et améliorera les conditions de travail des employés.

Un gros travail a également été réalisé pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à l'école. Ce travail nous permettra d'adapter au mieux ce nouveau mode de fonctionnement à la rentrée scolaire 2014.

En ce début d'année 2014, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonheur en famille, de réussite dans vos études ou vos projets, ainsi qu'une très bonne santé pour cette nouvelle année.

Que 2014 puisse vous permettre de vivre à fond tous vos rêves.



Patrick ARGOUT

ELECTIONS 2014

ATTENTION ! Nouvelles modalités de vote

Pour les communes de plus de 1000 habitants le vote se fera par liste complète. **plus de panachage, ni de noms barrés.** Tous les bulletins raturés ou comportant des signes extérieurs de reconnaissance, seront considérés comme nuls.

OBLIGATION de présenter une pièce d'identité

(carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo,..)

Renseignez vous en mairie. Les personnes ne présentant pas de pièces d'identité, ne pourront pas voter.

LE FAUCHAGE RAISONNÉ

Le fauchage raisonné peut se définir comme un ensemble de bonnes pratiques destinées à rationaliser le fauchage en bord de routes afin que les enjeux environnementaux et économiques soient pleinement intégrés et pris en compte dans la réalisation des objectifs de maintien de la sécurité.

1- Assurer la sécurité des usagers

- délimiter le bord de chaussée pour assurer la visibilité et la zone de récupération
- dégager la signalisation
- maintenir la visibilité dans les courbes et aux carrefours
- permettre l'arrêt des véhicules et la circulation des piétons.

2- Préserver l'environnement

- favoriser la biodiversité
- limiter la production de biomasse vers les cours d'eau.

3- Maintenir un état de propreté

- les abords de la voie afin d'offrir une image agréable.

Ainsi les travaux d'entretien sont à adapter à la diversité des situations rencontrées en intégrant les différents enjeux :

- . largeur des accotements
- . géométrie de la voie
- . contraintes de circulation : zones touristiques, fêtes locales ...

4- Hauteur de coupe :

La hauteur de coupe sera comprise entre 8 et 10 cm pour éviter :

- les projections de cailloux et l'usure du matériel
- la repousse trop rapide de l'herbe
- aspect pelé
- érosion des flancs de talus.

En aucun cas, la hauteur de coupe ne doit être inférieure à 8 cm.

Les dégagements de visibilité :

Ils doivent être traités si possible en même temps que les accotements lors de chaque intervention de fauchage ou dans un délai d'une semaine si le matériel ne le permet pas.

□ **Virages** : les dégagements de visibilité dans les petits rayons de virages sont traités à l'initiative du conducteur. Dans tous les cas, le dégagement est limité à deux largeurs de rotor au-delà du fossé.

□ **Carrefours** : les dégagements de visibilité au droit des intersections seront traités lors des passes de sécurité et d'été.

En conclusion le fauchage doit permettre avant de garantir la sécurité des usagers en préservant la biodiversité.



En ce début d'année, des bénévoles ont parcouru tous les chemins sentiers communaux afin de dégager les arbres tombés suite aux intempéries de novembre. Sous le poids de la neige, de nombreux arbres avaient été déracinés. Cette équipe composée de membres de Le Vernet Sports et Nature, de vétérans vététistes de communes voisines a permis la réouverture des chemins et sentiers communaux. Ce travail de 2 jours permet désormais un accès en toute sécurité aux sportifs et promeneurs.